

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 février 2016**CP2016_02_2
id. 2337

L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FOURNITURE DE PAINS, VIENNOISERIES ET PÂTISSERIES
POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**

Dans le but d'approvisionner le service restauration du conseil départemental en pains, viennoiseries et pâtisseries, un marché public de fournitures a été lancé. Il s'agit d'un marché à bons de commande, lancé en lots séparés.

Le marché sera passé pour un an et reconductible trois fois de manière tacite pour une durée d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Le montant des prestations sera susceptible de varier de la manière suivante :

| Lot | Montant minimum pour la durée du marché € HT | Montant maximum pour la durée du marché € HT |
|----------------------------|--|--|
| 1 : Pains et viennoiseries | 28 000,00 | 110 000,00 |
| 2 : Pâtisseries | 80 000,00 | 200 000,00 |

Compte tenu du montant maximum sur 4 ans supérieur à 207 000 € HT, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européen conformément aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 4 novembre 2015 sur le site du BOAMP et du JOUE et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.cg82.fr>

La date limite de remise des plis était fixée au 15 décembre 2015 à 11 heures 30.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 28 janvier 2016, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Il a été décidé dans la consultation que le marché serait conclu avec plusieurs opérateurs. Le pouvoir adjudicateur retiendra un maximum de 3 prestataires par lot, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Conformément au règlement de la consultation, les offres seront jugées au regard des critères d'attribution suivants :

| Critère | Pondération |
|---|-------------|
| Etendue de la gamme (sur catalogue, grille tarifaire etc...) et la part des produits issus de l'agriculture biologique et des petits producteurs utilisée dans les préparations | 40,00% |
| prix des prestations | 30,00% |
| délai de livraison | 30,00% |

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2016 a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions définies ci-après :

| | |
|--------------------------------|---|
| Lot 1 : Pains et viennoiseries | B2CC MAURANES UN AUTRE PAIN |
| Lot 2 : Pâtisseries | ALEXANDRES MAURANES UN AUTRE PAIN |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 28 janvier 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département :
 - les marchés de fourniture de pains, viennoiseries et pâtisseries avec les entreprises et pour les montants détaillés ci-dessus ;
 - toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC